



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 03/09/21.

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE LAROQUEBROU.

Le conseil d'Etat ayant annulé l'élection de certains conseillers municipaux, il convient de procéder à de nouvelles élections pour compléter le conseil municipal et permettre ainsi l'élection du maire.

Dans ce contexte, les électeurs de la commune de Laroquebrou sont convoqués aux fins de procéder à l'élection de sept conseillers municipaux, le dimanche 12 septembre 2021 pour le premier tour de scrutin, et, en cas de second tour, le dimanche 19 septembre 2021.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Les candidats enregistrés et admis à participer à cette élection par l'arrêté préfectoral n°2021-1177 du 27 août 2021 sont :

- Mme BOUSQUET Marie épouse MONCHAUX,
- M. COLLANGE Bernard,
- Mme CONSTANT Magalie,
- Mme EYMARD Sandrine, épouse GUIEU,
- M. FOURNIER Albin,
- M. GOUDERGUES Gérard,
- M. LAPEYRE Sébastien,
- Mme LEPCZYNSKI Isabelle,
- M. LEYBROS Benoît,
- Mme MOUMINOUX Sandrine, épouse BASSET,
- M. NICOLAS Michel,

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- Mme THERIZOLS Christine, épouse VIGNY,
- M. TURQUET Jean,
- Mme VIGOUROUX Anna, épouse DUCHEIX.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC